

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND

Procès-verbal de la séance extrait du livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland, tenue le lundi 12 février 2024 à 19h30, à laquelle sont présents :

- ❖ Monsieur Daniel Braün
- ❖ Monsieur Fernand Leclerc
- ❖ Madame Audrey Mailhot
- ❖ Monsieur Charles Brochu

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire Herman Herbers.

Monsieur Martin Lessard, directeur général et greffier-trésorier, ainsi que Francesca Lebrasseur, greffière adjointe, sont également présents.

Madame Sylvie Giroux et Monsieur Francis Malenfant sont absents et leur absence a été motivée.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-02-01

Adoption de l'ordre du jour tel que modifié avec dispense de lecture.

La séance est déclarée ouverte à 19h30.

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié.

Ordre du jour

1. **Bienvenue par Monsieur le Maire**
2. **Prise des présences**
3. **Constatation du quorum par Monsieur le Maire qui déclare la séance régulièrement tenue**
4. **Adoption de l'ordre du jour avec dispense de lecture**
5. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 15 janvier 2024 avec dispense de lecture**
6. **Correspondance**
7. **Finances**
 - 7.1 Acceptation des comptes à payer
 - 7.2 Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport
 - 7.3 Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement
8. **Administration et affaires courantes**
 - 8.1 Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité
 - 8.2 Dépôt et acceptation de la liste des dons demandés et prévus au budget 2024

- 8.3 Autorisation de paiement au Complexe sportif du Tournesol dans le cadre du programme « À Cleveland, ça bouge! »
- 8.4 MRC du Val-Saint-François - Approbation de l'annexe relative à l'adhésion de la Municipalité du Canton de Melbourne à l'entente intermunicipale en matière de gestion des matières organiques
- 8.5 Autorisation de paiement du décompte progressif no 5 pour les travaux de réfection de la façade principale de l'Hôtel de Ville
- 8.6 SSIRR : Secteur Canton de Cleveland - Adoption du rapport annuel d'activité et du plan de mise en œuvre en sécurité incendie 2023
- 8.7 Nomination des membres dans les comités
- 8.8 Programme soutien loisirs (20K)
- 8.9 Autorisation de paiement à l'École de musique du Centre d'art de Richmond dans le cadre du programme « À Cleveland, ça bouge! »
- 8.10 Autorisation d'émission d'une carte de crédit
- 8.11 Nomination d'un représentant au comité de Trans-Appel (**AJOUT**)
- 8.12 Nomination d'un représentant au comité Richmond et ses jeunes (**AJOUT**)

9. Développement local et régional

- 9.1 Proclamation des journées de la persévérance scolaire
- 9.2 Support de la municipalité au projet pilote de centrale de prêt d'équipements de vélo dans le Val-Saint-François

10. Urbanisme

- 10.1 Demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour aliénation et lotissement sur les lots 5 536 393 et 5 535 670 – Demandeurs Brigitte Levasseur et Gilles Nadeau
- 10.2 Demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour aliénation et lotissement sur le lot 5 535 697 – Demandeurs André Roy et Guylaine Coutu
- 10.3 Adoption de règlement : Nouveau Règlement No 605 – Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 446, concernant la concordance au schéma d'aménagement de la MRC no. 2021-03 (Modification MRC)
- 10.4 Demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour aliénation et lotissement sur le lot 5 535 540 – Demandeur Dominick Bilodeau

11. Voirie

- 11.1 Adjudication du contrat pour l'entretien des pelouses pour les parcs municipaux – Saison 2024
- 11.2 Autorisation d'achat d'un véhicule de type pickup – Nissan Frontier 2022

12. Rapport des activités du Maire

13. Varia

14. Période de questions du public

15. Levée de la séance**RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-02-02**

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 15 janvier 2024 avec dispense de lecture

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2024 soit adopté tel que présenté.

CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée à la table du conseil et les suivis demandés par les membres du conseil seront effectués et déposés aux archives après épuration.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC – 19h32 à 19h34

Les membres du conseil municipal accordent une période de questions en début de séance afin de permettre aux membres du public de poser des questions au sujet d'un projet visant la zone AF13.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-02-03

Acceptation des comptes à payer

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les comptes à payer au montant de 106 193,88 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-02-04

Acceptation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport pour un montant de 82 266,15 \$ auquel s'ajoute le total des chèques émis 3 469,93 \$, le tout tel que présenté aux membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-02-05

Acceptation des salaires, DAS et des frais de déplacement

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité du Canton de Cleveland accepte les salaires, DAS et des frais de

déplacement au montant de 30 \$ tel que présenté aux membres du conseil.

INFORMATION NUMÉRO 2024-02-06

Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité

Une liste détaillée des comptes à recevoir au **1er février 2024** est remise aux membres du conseil municipal, pour lecture seulement, et présente une somme à recevoir :

- De 70 213,95 \$ comprenant les taxes 2023, les droits de mutation, permis;
- Ainsi qu'un montant à recevoir de 8 234,53 pour l'année 2022.

Le greffier-trésorier confirme qu'un rappel a été envoyé en décembre 2023 à tous les propriétaires qui ont un compte à payer. Également, il confirme qu'au mois de février des lettres seront adressées spécifiquement aux propriétaires qui ont un compte à payer pour l'année 2021 et 2022, pour les aviser du délai requis pour paiement avant d'être sur la liste des immeubles pour ventes pour non-paiement de taxes.

Le greffier-trésorier avise le conseil qu'une liste des immeubles pour vente pour non-paiement de taxes sera remise à la séance du mois de mars 2024.

Le conseil accuse réception de la liste des personnes endettées.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-02-07

Dépôt de la liste des dons demandés et prévus au budget 2024

CONSIDÉRANT l'adoption du budget 2024;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déterminent et acceptent annuellement, une liste qui indique les organismes qui seront en droit d'obtenir une contribution financière et le montant attribué à chacun;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accepte la liste de dons qui indique les organismes qui seront en droit d'obtenir une contribution financière 2024 et le montant attribué à chacun, à savoir :

LISTE DES DONS 2024	
Nom	Montant budgété
Bourse études Le Tournesol	500,00 \$
Bourse d'études Richmond Regional High School	500,00 \$
Camp Scout	750,00 \$
Carrefour Jeunesse Emploi	500,00 \$
Centraide Estrie	750,00 \$
Centre d'Art de Richmond	1 575,00 \$
Centre de bénévolat (Popote roulante)	1 000,00 \$
Centre Théo Vallières	1000,00 \$
Centre de Ski Richmond-Melbourne	500,00 \$
Cercle de fermières de Richmond	200,00 \$

Club 4H	500,00 \$
Club Holstein de Richmond	200,00 \$
Club Joyeux de l'Âge d'Or Richmond-Melbourne	500,00 \$
Club de patinage artistique – Les Tourbillons	300,00 \$
Club des petits déjeuners (École secondaire Régionale de Richmond)	400,00 \$
Club des petits déjeuners (École primaire Plein Cœur)	400,00 \$
Club des petits déjeuners (École primaire St-Francis)	400,00 \$
Comité (ÉLÉ) - Éveil à la lecture	115,00 \$
Couvent Mont Saint-Patrice	1 500,00\$
Expo Youth Fair	200,00 \$
Fête des nouveau-nés	800,00 \$
Fondation Centre Hospitalier de Windsor	750,00 \$
Gala Tournesol d'or (École secondaire du Tournesol)	300,00 \$
Guide téléphonique Richmond	230,00 \$
La Maison Les Arbrisseaux	500,00 \$
Musée de l'Ardoise	500,00 \$
Panier de Noël	400,00 \$
Richmond Régional High School (annonce dans le livre des finissants)	110,00 \$
Royale Legion Canadienne	250,00 \$
Salon du patrimoine de Cleveland	300,00 \$
St-Francis Ploughmen Association	100,00 \$
Société d'Agriculture de Richmond (Exposition agricole)	2 000,00 \$
Société d'Histoire du Comté de Richmond	500,00 \$
Société Saint-Patrick	250,00 \$
Table des aînés – calendrier bottin 2023	135,00 \$
Tournoi National Atome Mousquiri	315,00 \$
Ville de Richmond – Semaine du bénévolat	800,00 \$
Wales Home	500,00 \$
Wales Home – Tournoi de golf	700,00 \$
SOUS-TOTAL :	21 230 \$
Dons divers (25 000 \$ - 21 230 \$ TOTAL: 3 770 \$)	3 770 \$
TOTAL DES DONS POUVANT ÊTRE VERSÉS :	25 000,00 \$

D'AUTORISER les dépenses nécessaires à la réalisation de la présente résolution à partir des sommes disponibles au poste budgétaire prévu.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-02-08

Autorisation de paiement au Complexe sportif du Tournesol dans le cadre du programme « À Cleveland, ça bouge! »

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-01-18 *Participation au Programme En Estrie, ça bouge! Du Conseil sport loisir de l'Estrie* adoptée lors de la séance du conseil municipal du 15 janvier dernier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland a déterminé qu'elle aiderait financièrement les utilisateurs du Complexe sportif du Tournesol à raison de 100 % sur les cours de natation pour parents-enfants et préscolaire;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'AUTORISER** le directeur général à effectuer un paiement de 1 080 \$ au Complexe sportif du Tournesol.
- QUE** les crédits nécessaires aux fins de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-701-90-950 « *Fonds de soutien aux organismes sport et culture* ».

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-02-09

MRC du Val-Saint-François - Approbation de l'annexe relative à l'adhésion de la Municipalité du Canton de Melbourne à l'entente intermunicipale en matière de gestion des matières organiques

- ATTENDU QUE** la Municipalité du Canton de Melbourne souhaite adhérer à l'*Entente intermunicipale en matière de gestion de matières organiques*, entente signée le 2 novembre 2016 ;
- ATTENDU QUE** l'article 9 de cette entente prévoit que toute municipalité qui entend y adhérer doit obtenir le consentement unanime des municipalités locales déjà parties à l'entente ;
- ATTENDU QUE** l'article 9 de cette entente prévoit également que pour qu'une municipalité puisse y adhérer, toutes les municipalités locales parties à l'entente doivent autoriser par résolution une annexe contenant les conditions d'adhésion de la municipalité ;
- ATTENDU QUE** l'Annexe D, adoptée par la MRC le 13 décembre 2023, prévoit les conditions d'adhésion de la Municipalité du Canton de Melbourne à l'entente ;
- ATTENDU QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland a étudié l'Annexe D et qu'elle lui convient ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland consent à l'adhésion de la Municipalité du Canton de Melbourne à l'*Entente intermunicipale en matière de gestion des matières organiques*.
- QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland approuve l'Annexe D qui prévoit les conditions d'adhésion de la municipalité du Canton de Melbourne à l'entente et consente à ce que cette annexe soit jointe à l'entente pour en faire partie intégrante.
- QU'** une copie de la présente résolution soit transmise à la Municipalité du Canton de Melbourne ainsi qu'à la MRC du Val-Saint-François.
- QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland prend acte que la Municipalité du Canton

de Melbourne devienne partie à l'entente dès que les conditions d'adhésion seront respectées.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-02-10

Autorisation de paiement du décompte progressif no 5 pour les travaux de réfection de la façade principale de l'Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT le décompte no 5 produit et signé par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) en date du 22 janvier 2024 pour la réfection de la façade principale de l'Hôtel de Ville qui inclut la retenue de 10%;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la présente demande est payable à l'entrepreneur *Abriart Inc.* ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts du projet en date du 22 janvier 2024 se détaillent comme suit, à savoir :

Montant des travaux exécutés à ce jour	13 408,05 \$
Montant de la retenue 10%	(1 340,81 \$)
Montant de la présente demande (avant taxes)	12 067,24 \$
Montant de la présente demande (le tout plus les taxes applicables)	<u>13 874,31 \$</u>

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland accepte le paiement du décompte progressif no 5 tel que recommandé par la FQM.

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland autorise le directeur général, M. Martin Lessard, à procéder au paiement pour un montant de 13 874,31 \$ taxes incluses auprès de l'entrepreneur *Abriart Inc.*

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-02-11

SSIRR : Secteur Canton de Cleveland - Adoption du rapport annuel d'activité et du plan de mise en œuvre en sécurité incendie 2023

CONSIDÉRANT le schéma de couverture de risque en sécurité incendie révisé en vigueur sur le territoire de la MRC du Val-Saint-François;

CONSIDÉRANT l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE les rapports annuels produits et adoptés par les municipalités de la MRC du Val-Saint-François doivent être expédiés au ministère de la Sécurité publique, par le biais de la MRC, et ce, au plus tard le 31 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel des activités en sécurité incendie réalisées sur le territoire municipal;

Il est,
PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité du Canton de Cleveland adopte le rapport annuel d'activités en sécurité incendie réalisé sur le territoire de la municipalité pour l'année 2023.

QU' une copie du rapport tel qu'adopté, ainsi qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Val-Saint-François.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-02-12

Nomination des membres dans les comités

CONSIDÉRANT l'éventail des responsabilités de la municipalité dans plusieurs domaines, le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland désire procéder à la nomination de ses membres sur différents comités chargés de lui faire des recommandations ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE CONFIRMER la nomination des membres des comités tels que présentés dans le tableau ci-dessous :

COMITÉ INCENDIE - SSIRR
M. Fernand Leclerc
M. Daniel Braun
M. Herman Herbers
M. Martin Lessard – Directeur général
Fréquence : 7 réunions par année
COMITÉ DE VOIRIE
M. Charles Brochu
M. Fernand Leclerc
M. Francis Malenfant
M. Herman Herbers
M. Maxime Carrier – Contremaître de la voirie
M. Martin Lessard – Directeur général
Fréquence : 4 réunions par année
COMITÉ ADMINISTRATIF
Mme Audrey Mailhot
Mme Sylvie Giroux
M. Fernand Leclerc
M. Herman Herbers
M. Martin Lessard – Directeur général
Fréquence : 4 réunions par année
COMITÉ DES LOISIRS DE CLEVELAND
Mme Audrey Mailhot
M. Francis Malenfant
M. Charles Brochu
M. Herman Herbers
Mme Francesca Lebrasseur – Adjointe administrative
Fréquence : 6 réunions par année (à déterminer)

COMITÉ BIBLIOTHÈQUE
Mme Sylvie Giroux
Fréquence : 4 réunions par année
COMITÉ DES LOISIRS INTER MUNICIPAL
M. Francis Malenfant
Fréquence : 4 réunions par année
COMITÉ RICHMOND ET SES JEUNES
Mme Audrey Mailhot
Fréquence : 6 à 8 réunions par année
COMITÉ DE DÉMOLITION
M. Francis Malenfant
M. Fernand Leclerc
M. Charles Brochu
M. Herman Herbers
M. Martin Lessard – Directeur général
Fréquence : au besoin
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)
Mme Audrey Mailhot
M. Daniel Braün
M. Charles Brochu
Mme Raphaëlle Lemelin – citoyenne
M. Jeremy Goorts – citoyen
M. Denis Auclair – citoyen
M. Herman Herbers
M. Martin Lessard – Directeur général
Fréquence : 4 réunions par année (au besoin)
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE LA RÉGION DE RICHMOND (CDIRR)
M. Daniel Braün
Fréquence : 7 réunions par année
TRANS-APPEL
Sylvie Giroux
Fréquence : 6 réunions par année

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-02-13

Programme soutien loisirs (20k)

- CONSIDÉRANT QU'** une entente intermunicipale relative aux loisirs et à la culture a été signée le 18 avril 2023, pour les années 2023-2024-2025 ;
- CONSIDÉRANT QUE** cette entente prévoit la création d'un fonds de support aux organismes de loisirs doté d'un capital de vingt mille dollars ;
- CONSIDÉRANT QUE** les critères d'admissibilité et les modalités de versement qui sont proposés ne rencontrent pas les objectifs du conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland ;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil souhaitait un programme destiné à soutenir les loisirs jeunesse, qu'il ne soit pas nécessaire pour les bénévoles d'avoir à démontrer qu'ils ont fait des demandes à une multitude d'autres organisations, que les demandes puissent avoir pour objectif de

soutenir les activités de fonctionnement des organismes bénévoles et qu'elles puissent être adressées en tout temps durant l'année;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland rejette les documents pour « Fonds de support aux organismes de loisirs et de culture » tels que déposés.

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland demande une rencontre des maires et des directeurs généraux des municipalités parties prenantes à l'entente afin de discuter des objectifs et modalités du programme.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-02-14

Autorisation de paiement à l'École de musique du Centre d'art de Richmond dans le cadre du programme « À Cleveland, ça bouge! »

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-01-18 *Participation au Programme En Estrie, ça bouge! Du Conseil sport loisir de l'Estrie* adoptée lors de la séance du conseil municipal du 15 janvier dernier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland a déterminé qu'elle aiderait financièrement les utilisateurs de l'École de musique du Centre d'art de Richmond à raison de 50 % de rabais sur les inscriptions pour les cours de musique ou de chant pour enfants et adultes, jusqu'à un maximum de 175 \$ par inscription ;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER le directeur général à effectuer un paiement de 1 023,75 \$ à l'École de musique du Centre d'art de Richmond.

QUE les crédits nécessaires aux fins de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-701-90-950 « *Fonds de soutien aux organismes sport et culture* ».

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-02-15

Autorisation d'émission d'une carte de crédit

CONSIDÉRANT le rôle et les responsabilités de Mme Lebrasseur ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland souhaite lui attribuer une carte de crédit ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER la Caisse Desjardins du Val-Saint-François à émettre une carte de crédit VISA Desjardins au nom de la Municipalité du Canton de Cleveland avec une limite de 3 000 \$ pour Mme Francesca Lebrasseur.

D'AUTORISER le directeur général, M. Martin Lessard, à signer tous les documents auprès de la Caisse Desjardins du Val-Saint-François aux fins de la présente résolution.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-02-16

Nomination d'un représentant au comité de Trans-Appel

CONSIDÉRANT la mission de Trans-Appel en transport adapté et collectif dans la MRC du Val-Saint-François ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Charles Brochu
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE CONFIRMER la nomination de Madame Sylvie Giroux pour représenter la Municipalité du Canton de Cleveland et siéger lors des réunions de Trans-Appel.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-02-17

Nomination d'un représentant au comité de Richmond et ses jeunes

CONSIDÉRANT QUE le comité Richmond et ses jeunes œuvre à promouvoir un mode de vie sain et à prévenir les dépendances auprès des jeunes de la région ;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE CONFIRMER la nomination de Madame Audrey Mailhot pour représenter la Municipalité du Canton de Cleveland et siéger lors des réunions du comité de Richmond et ses jeunes.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-02-18

Proclamation des journées de la persévérance scolaire

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et les élus de l'Estrie ont placé, depuis 19 ans, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

CONSIDÉRANT QUE les élus de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, parmi les priorités

régionales, de contribuer au soutien et au développement des Estriennes et des Estriens, en favorisant le développement de leurs compétences, leur employabilité et leur autonomie économique par la formation, la persévérance scolaire et l'acquisition continue de connaissances qui augmentent l'égalité des chances ;

CONSIDÉRANT QUE les élus de l'Estrie, via la Table des MRC de l'Estrie, ont placé, dans le cadre d'un exercice de planification régionale réalisé en 2022, parmi leurs priorités, l'attraction, la rétention, l'emploi et la formation, ainsi que le développement social ;

CONSIDÉRANT QUE les différents éléments du contexte actuel ont des impacts sur les apprentissages, la motivation, l'engagement, la santé et le bien-être des élèves et des étudiants, fragilisant ainsi leur persévérance scolaire et leur réussite éducative ;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement; ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer, mais qu'encore 16,2 % de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (taux annuel 2019-2020) ;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement ;

CONSIDÉRANT QUE R3USSIR organise, du 12 au 16 février 2024, la 15^e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie, sous le thème « Pour leur futur, persévérer se conjugue toujours au présent ! ». Cette édition 2024 sera l'occasion de rappeler que chaque adulte peut jouer un rôle fondamental pour motiver les jeunes et favoriser leur persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec, et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE	le conseil de la Municipalité du Canton de Cleveland proclame les 12,13,14,15 et 16 février 2024 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans la municipalité.
D'APPUYER	R3USSIR et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire, afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés.
D'ENCOURAGER	et féliciter publiquement les jeunes de la Municipalité du Canton de Cleveland pour leur persévérance scolaire.
DE FAIRE	parvenir une copie de cette résolution à R3USSIR.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-02-19

Support de la municipalité au projet pilote de centrale de prêt d'équipements de vélo dans le Val-Saint-François

ATTENDU QUE	le territoire du Val-Saint-François a accepté d'être au cœur d'un projet pilote de mise en place d'une centrale de prêt d'équipements facilitant la pratique d'activité physique et de plein air, coordonné par le Conseil Sport Loisir de l'Estrie ;
ATTENDU QUE	ce projet pilote est réalisé notamment en partenariat le CIUSSSE de l'Estrie, le centre de services scolaires des Sommets, la Maison de la Famille Les Arbrisseaux, la MRC du Val Saint-François, Action Sport vélo et les villes de Richmond et Windsor ;
ATTENDU QUE	ce projet pilote a été rendu possible grâce à une mesure du ministère de l'Éducation ;
ATTENDU QUE	l'objectif de doter le Val-Saint-François d'une flotte de vélos et d'accessoires connexes est de favoriser la pratique du cyclisme en prêtant les équipements aux membres de la communauté (municipalités, organismes, écoles, citoyens et citoyennes) ;
ATTENDU QUE	cette flotte est gérée par la Maison de la Famille Les Arbrisseaux à Windsor et qu'elle sera mise à la disposition de l'ensemble des organismes et municipalités sur le territoire de la MRC ;
ATTENDU QUE	grâce à l'existence de cette flotte, un organisme (ex : un camp de jour ou une école) ou une municipalité pourra dès le printemps 2024 emprunter différents équipements pour une période donnée afin de réaliser des sorties ou des activités à vélo ;
ATTENDU QUE	deux remorques fermées (dimensions de 8,5' x 14' et poids nominal brut de 7000lbs) sont mises à la disposition de la centrale afin de permettre de transporter les différents

équipements, mais qu'aucun véhicule et aucune ressource humaine n'est affecté au projet pilote afin d'en effectuer le transport et le déplacement sur le territoire de la MRC ;

ATTENDU QUE les municipalités détiennent des véhicules et ressources humaines pouvant contribuer au soutien du projet en acceptant d'allouer des ressources pour le transport de la flotte pour des activités sur son territoire ;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité accepte de collaborer au projet de prêt d'équipement de vélo :

- En transportant à ses frais la flotte d'équipements pour les activités et les événements sur le territoire de sa municipalité ;
- En identifiant une personne-ressource de la municipalité à contacter pour le transport de la flotte d'équipements et en transmettant son nom et ses coordonnées à Marie-Josée Laforge, coordonnatrice du réseau cyclable (velo@mrcvsf.ca) et à Marie-Claude Tardif, directrice de la Maison de la Famille Les Arbrisseaux (maryarbrisseaux@gmail.com);
- En contribuant à promouvoir le projet auprès des publics cibles concernés.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-02-20

Demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour aliénation et lotissement sur les lots 5 536 393 et 5 535 670 – Demandeurs Brigitte Levasseur et Gilles Nadeau

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Succulentes Québec (Charles Nadeau) désire acquérir la propriété de Brigitte Levasseur, soit le lot 5 535 670 d'une superficie de 7 210.6 m² ;

CONSIDÉRANT QUE cette transaction permettrait à Succulentes Québec de poursuivre et développer la production de la culture maraîchère ;

CONSIDÉRANT QU' une autorisation de la CPTAQ est nécessaire puisque Brigitte Levasseur et Gilles Nadeau resteraient propriétaires du lot contigu 5 536 393 de 4 589 m² utilisés à des fins résidentielles ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'aura aucun impact négatif sur l'homogénéité de la communauté et sur la possibilité d'utilisation à des fins agricoles les lots avoisinants ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne contrevient à aucun règlement en vigueur sur le territoire de la municipalité ;

Il est,
PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'APPUYER la demande d'aliénation et lotissement pour les lots 5 536 393 et 5 535 670 déposée à la CPTAQ par Mme Brigitte Levasseur et M. Gilles Nadeau.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-02-21

Demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour aliénation et lotissement sur le lot 5 535 697 – Demandeurs André Roy et Guylaine Coutu

CONSIDÉRANT QUE monsieur André Roy et madame Guylaine Coutu sont propriétaires du 60, route 143 (lot 5 535 697) ;

CONSIDÉRANT QUE le lot est déjà bâti dans la portion du terrain situé à l'intérieur de l'îlot déstructuré (zone ID7) ;

CONSIDÉRANT le projet est de bâtir une résidence sur la portion du lot 5 535 697 situé dans la zone AF19 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet nécessitera un morcellement du terrain et l'obtention d'une autorisation de la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande contrevient au règlement de zonage numéro 446 en vigueur sur le territoire de la municipalité étant donné que le terrain visé ne fait pas l'objet de droits acquis (note 1 de l'article 7.6 intitulé Renvois) et ne répond pas aux critères de la note 6 de l'article 7.6 intitulé Renvois;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'APPUYER la demande d'autorisation déposée à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) par André Roy et Guylaine Coutu.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-02-22

Adoption de règlement : Nouveau Règlement No 605 – Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 446, concernant la concordance au schéma d'aménagement de la MRC no. 2021-03 (Modification par la MRC)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François a adopté le règlement numéro 2021-03 afin d'inclure des dispositions pour une cohabitation harmonieuse avec les activités minières sur le territoire;

- CONSIDÉRANT QU'** en vertu de l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité a l'obligation d'adopter un règlement de concordance pour assurer la conformité au schéma d'aménagement révisé ;
- CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2023, un avis de motion du Règlement numéro 605 a été dûment donné par le conseiller monsieur Daniel Braün et le projet de règlement déposé ;
- CONSIDÉRANT QU'** une assemblée de consultation a été tenue le 15 janvier 2024 dernier sur le projet de règlement numéro 605 ;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland a adopté le règlement 605 intitulé *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 446 concernant la concordance au schéma d'aménagement de la MRC no. 2021-03 afin de se conformer au schéma d'aménagement de la MRC* ;
- CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Val-Saint-François a avisé la Municipalité du Canton de Cleveland que le règlement 605 n'est pas conforme au schéma d'aménagement ;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité du Canton de Cleveland doit modifier le règlement 605 dans l'unique but de le rendre conforme au schéma d'aménagement de la MRC du Val-Saint-François ;

Il est,

PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- D'ADOPTER** le Règlement portant le numéro 605 et intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 446 concernant la concordance au schéma d'aménagement de la MRC no. 2021-03* avec changement et dispense de lecture.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-02-23

Demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour aliénation et lotissement sur le lot 5 535 540 – Demandeur Dominick Bilodeau

- CONSIDÉRANT QUE** monsieur Dominick Bilodeau est propriétaire du 468 chemin Lalonde (lot 5 535 540) ;
- CONSIDÉRANT QUE** le lot comprend déjà une résidence érigée en 1977;
- CONSIDÉRANT** le projet est de bâtir une résidence sur la portion du lot 5 535 540 situé dans la zone AF6 ;
- CONSIDÉRANT QUE** le projet nécessitera un morcellement du terrain et l'obtention d'une autorisation de la CPTAQ ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande contrevient au règlement de zonage numéro 446 en vigueur sur le territoire de la municipalité étant donné que le terrain visé ne fait pas l'objet de droits acquis (note 1 de l'article 7.6 intitulé Renvois) et ne répond pas aux critères de la note 6 de l'article 7.6 intitulé Renvois;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'APPUYER la demande d'autorisation déposée à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) par Dominick Bilodeau.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-02-24

Adjudication du contrat pour l'entretien des pelouses pour les parcs municipaux – Saison 2024

CONSIDÉRANT QUE des soumissions par invitation ont été demandées pour l'entretien des pelouses pour les parcs municipaux – saison 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissionnaires ont déposé des offres soit :

Soumissionnaires	Prix
Les pelouses Faucher	12 155 \$ (plus taxes)
Entretien de pelouse Mark Cross	9 675 \$ (plus taxes)
Les Travaux M. M.	14 975 \$ (plus taxes)

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire pour les travaux de tonte de pelouse des parcs municipaux est l'entreprise Entretien de pelouse Mark Cross et que la soumission est conforme aux attentes établies par la municipalité;

Il est,

PROPOSÉ par Monsieur Daniel Braün

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCEPTER la soumission déposée par l'entreprise Entretien de pelouse Mark Cross pour les travaux de tonte de pelouse des parcs municipaux pour la saison 2024 au montant de 9 675 \$ plus les taxes applicables.

QUE les crédits nécessaires aux fins de la présente résolution soient pris au poste budgétaire : 02-320-00-529 « Entretien pelouses – contrat ».

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-02-25

Autorisation d'achat d'un véhicule de type pickup – Nissan Frontier 2022

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de voirie ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Cleveland dispose des fonds nécessaires à l'intérieur de son fonds de roulement ;

Il est,
PROPOSÉ par Madame Audrey Mailhot
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PROCÉDER à l'achat d'un véhicule de type pickup au prix de 37 995,00 \$ plus les taxes applicables, pour un camion de marque Nissan, modèle Frontier, année 2022 auprès de la compagnie Gervais auto Inc., située au 2415, Boul. Thibeau à Trois-Rivières.

DE PAYER cette dépense à même le fonds de roulement de la Municipalité du Canton de Cleveland.

QUE le directeur général, M. Martin Lessard, soit et est autorisé pour et au nom de la Municipalité à approprier à même le fonds de roulement la somme de 39 890,00 \$ (montant taxes nettes), remboursable selon la cédule suivante:

1 ^{er} janvier 2025	7 978,00 \$
1 ^{er} janvier 2026	7 978,00 \$
1 ^{er} janvier 2027	7 978,00 \$
1 ^{er} janvier 2028	7 978,00 \$
1 ^{er} janvier 2029	7 978,00 \$

QUE la Municipalité prévoit, à chaque année, à même ses revenus généraux, une somme suffisante pour rembourser l'emprunt au fonds de roulement.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE

Monsieur le Maire Herman Herbers fait mention au conseil municipal des activités qui se sont produites depuis son dernier rapport d'activités.

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC – 20h00 à 20h17

Les citoyens pouvaient soumettre leur question par courriel avant 19 heures le 12 février 2024.

Aucune question n'a été reçue par courriel.

Les questions des citoyens présents ont été entendues et répondues par les membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-02-26

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est,
PROPOSÉ par Monsieur Fernand Leclerc
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la séance soit levée à 20h17.

DISPONIBILITÉ DE FONDS

La Municipalité du Canton de Cleveland a adopté un règlement no 553 sur le contrôle et le suivi budgétaire et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, lors de la séance du Conseil municipal du 6 août 2018, le tout en conformité avec les articles 165.1, 176.4, 960.1 et 961 du *Code municipal*.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

À Canton de Cleveland, ce 13e jour du mois de février de l'an deux mille vingt-quatre.

Herman Herbers, Maire

Martin Lessard, Greffier-trésorier